



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2022/117

**OBJET : SIGNATURE DE LA CONVENTION TERRITORIALE  
GLOBALE 2022-2025 AVEC LA CAF**

**Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 45**

**Nombre de Conseillers présents : 24**

**Nombre de Conseillers présents et représentés : 36**

**Quorum : 15**

**Date de convocation : 17 juin 2022**

**Date d'affichage de la convocation au siège : 17 juin 2022**

**Secrétaire de séance : M. Aulanier**

**Le 23 juin de l'année deux mille vingt-deux à 18h30**

à Martillac – Salle du conseil

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		TALABOT Martine (Maire)	E	
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CAUSSÉ Anne-Marie (Maire)	E	Mme PEREZ
GAZEAU Francis (Maire)	P		PEREZ Gracia (Maire)	P	
DUFRANC Michel (Maire)	E	M. FATH	BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	E	Mme BURTIN-DAUZAN	BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	P	
DUMESNIL Mickaël	P		GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	E	Mme PREVOTEAU
CLAIR Jean-Georges	E		MOUCLIER Jean-François	A	
COUBRA Lionel	A		PERPIGNAA GOULARD Véronique	P	
BALAYÉ Philippe	E		PRÉVOTEAU Marie-Louise	P	
BOURROUSSE Michèle	P		VIGUIER Marie	A	
GACHET Christian	E	Mme SAUNIER	POLSTER Monique	P	
MONGE Jean-Claude	E	Mme BOURROUSSE	SIDAOUI Alain	P	
SAUNIER Catherine	P		CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	A		SABY Nadia	E	M. CHEVALIER
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	E	Mme LAGARDE
BOURRIER Sylviane	E	Mme POLSTER	BÉTENCOURT Catherine	E	M. BORDELAIS
LAFFARGUE Alexandre	E	M. CLAVERIE	BORDELAIS Jean-François	P	
MARTINEZ Corinne	P		FAURE Christian	A	
SOUBELET Véronique	E	Mme MARTINEZ	GIRAUDEAU Isabelle	A	
AULANIER Benoist	P				

\* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2022/117

**OBJET : SIGNATURE DE LA CONVENTION TERRITORIALE  
GLOBALE 2022-2025 AVEC LA CAF**

**Vu** les statuts de la Communauté de communes de Montesquieu et notamment l'article 3-2-3 Action sociale d'intérêt communautaire,

**Vu** les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale,

**Vu** le Code de l'action sociale et des familles,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf),

**Vu** la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'État et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf),

**Vu** la délibération 2018/138 du 13 novembre 2018, approuvant la signature du contrat enfance jeunesse sur la période 2018/2021,

**Vu** la délibération 2021/018 du 12 janvier 2021, approuvant la démarche de diagnostic territorial visant à contractualiser avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde sur la période 2022-2025,

**Vu** la Circulaire 2020 - 01 de la direction des politiques familiales et sociales de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales,

**Vu** les Schémas Départementaux thématiques, actuels ou en cours de renouvellement, qui fixent un cadre politique interinstitutionnel visant à faire progresser la cohérence des interventions autour d'objectifs collectifs et prioritaires,

**Vu** les propositions de projet social de territoire et du projet de convention territoriale globale ci-après annexées,

**Vu** l'avis de la commission « **Jeunesse-Citoyenneté** » du 12 mai 2022,

**Vu** l'avis de la commission « **Solidarités et Petite enfance** » du 19 mai 2022,

**Considérant** que ce projet de convention supposera pour sa mise en œuvre des délibérations concordantes des communes du territoire et de la CAF pour en autoriser la signature par l'ensemble des parties,

**Considérant** l'avis favorable du bureau,

## EXPOSE

Le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) signé entre la Communauté de communes, les communes et la CAF a pris fin le 31 décembre 2021. Conformément à la circulaire CNAF citée ci-dessus, ce contrat est remplacé par une nouvelle forme de partenariat : la **convention territoriale globale**. Au delà des politiques enfance, jeunesse, ce sont toutes les politiques sociales et familiales conduites par la CAF qui sont concernées par cette nouvelle convention.

### • Démarche

Afin de pouvoir contractualiser avec la CAF, la Communauté de communes de Montesquieu a lancé une démarche de diagnostic territorial partagé, concernant tous les publics et toutes les thématiques sociales, dans la perspective d'élaborer un **Projet Social de Territoire**, destiné à améliorer la qualité de vie des habitants.

Ce diagnostic a permis d'aller à la rencontre des habitants (1600 réponses au questionnaire), des professionnels et bénévoles, des élus, de compiler également les données des études préalablement réalisées (habitat, commerce, mobilité...) pour construire collectivement un plan d'actions.



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2022/117

**OBJET : SIGNATURE DE LA CONVENTION TERRITORIALE  
GLOBALE 2022-2025 AVEC LA CAF**

## • Méthode

Les différentes étapes nécessaires à l'élaboration du Projet social de territoire ont été préparées puis validées par les instances de pilotages mises en place pour accompagner cette démarche, à savoir un comité technique et un Comité de pilotage présidé par la Vice-Présidente en charge de la Jeunesse et de la Citoyenneté et le Vice-Président en charge des Solidarités et de la Petite Enfance, composé des représentants des institutions et d'un représentant par commune.

Ce sont les objectifs et actions du Projet Social, en concordance avec les politiques sociales et familiales de la CAF qui figurent dans le projet de Convention Territoriale Globale (CTG).

Pour inscrire le partenariat technique et financier de cet organisme sur la période 2022-2025, la CCM et les communes du territoire doivent avoir signé cette CTG avant la fin de l'année.

## • Modalités de financements

Les financements sont déterminés sur la base d'un socle de prestations à l'acte ou à l'heure suivant l'activité (« Prestation de Service Unique » ou « Prestation de Service Ordinaire ») avec en complément, des « bonus » :

- Le Bonus Territoire : lié à l'engagement de chaque collectivité composant l'EPCI au titre de la CTG (maintien des financements « Prestation de Service Enfance Jeunesse » existants, lissés par typologie d'établissement, pour l'ensemble des gestionnaires d'accueil, établis sur le territoire de compétences, et possibilité d'un complément financier pour de nouvelles places créées)

- Les Bonus handicap et mixité : liés à l'investissement du gestionnaire sur l'accessibilité des services accueils pour les enfants porteurs de handicap, ou pour garantir la mixité sociale.

Les financements en fonctionnement et/ou en investissement sur projet (soumis aux enveloppes limitatives) sont accessibles pour l'ensemble des porteurs de projets associatifs et/ou publics suivant des appels à projets annuels tels que le « Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité », le « Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité », le « Fonds Public et Territoire, la « Promotion des valeurs de la république » et la « Prévention de la radicalisation ».

## • Rappel des étapes de la démarche

<b>Décembre 2020</b>	Réunion de lancement de la démarche CTG en présence de la directrice de la CAF de la Gironde et des élu.e.s
<b>17 Juin 2021</b>	Comité de Pilotage N°1 : Présentation du portrait de territoire et lancement de la démarche
<b>Mai-octobre 2021</b>	Réalisation du Diagnostic Territorial
<b>23 novembre 2021</b>	Comité de Pilotage N°2 : Présentation du diagnostic territorial
<b>1er et 8 février 2022</b>	Groupes de travail multi thématiques du Projet Social de Territoire visant à identifier les axes stratégiques de la Convention Territoriale Globale
<b>28 Juin 2022</b>	Comité de Pilotage N°4 : Présentation du plan d'actions du Projet Social de Territoire
<b>Septembre-Octobre 2022</b>	<b>Signature de la Convention Territoriale Globale Signature des Conventions d'Objectifs et de Financement avec les opérateurs</b>



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2022/117

**OBJET : SIGNATURE DE LA CONVENTION TERRITORIALE  
GLOBALE 2022-2025 AVEC LA CAF**

- **Projet de CTG**

La Convention Territoriale Globale (présente en annexe de cette délibération) reprend les différents éléments de la démarche :

- Synthèse du diagnostic territorial partagé
- Liste des équipements et services soutenus par les collectivités locales
- Plan d'actions du Projet Social de Territoire et un exemple de fiche-action
- Méthode d'évaluation
- Schéma de gouvernance

***Le Conseil Communautaire à l'unanimité :***

- Prend connaissance du projet social de territoire et du projet de convention,
- Autorise Monsieur le Président à signer la Convention Territoriale Globale avec la CAF pour période 2022-2025,
- Autorise Monsieur le Président à engager toutes les actions nécessaires à la réalisation de la présente et à signer tous documents afférents.

Fait à Martillac, le 23 juin 2022

**Le Président de la CCM**

Bernard FATH

***Document signé électroniquement***

